

COBAT 2018 - FICHE 1A : CONSTRUCTION, RECONSTRUCTION, TRANSFORMATION AVEC ARCHITECTE

DOCUMENTS COMMUNS

- **demande de permis** (formulaire annexe 1)
- **note explicative** (principales options du projet et dispositions prévues pour remédier aux éléments susceptibles de nuire au voisinage)
- **photos significatives** (photos récentes du bien, des bâtiments contigus et du voisinage) en couleur, de dimensions suffisantes, numérotées et présentées sur A4 (endroits de prise de vue indiqués sur le plan d'implantation)
- **titre de propriété ou attestation du notaire** (si l'acte date de moins de 6 mois)
- **preuve du paiement** des frais de dossiers

DOCUMENTS SELON OBJET DE LA DEMANDE

- **plan de localisation** permet de situer le bien dans le tissu urbain environnant (orientation et échelle entre 1/10 000 et 1/1 000) cfr BRUGIS
- **plan d'implantation**
si augmentation de volume > 3m : type A
si augmentation de volume < 3 m : type B
si pas de modification de volume : type C
- **plans de réalisation** (situation existante et projetée, au besoin, sur des plans séparés) échelle 1/50 ou 1/20 (si +de 10 niveaux, +de 50m de façade ou +de 2500 m² : 1/100 ou 1/200 si tjs lisible)
comprenant :
 - une vue en plan de tous les niveaux nécessaires à la compréhension de la demande (profondeur des constructions voisines à chaque niveau et endroits des coupes)
 - toutes les coupes significatives (+ niveau sous corniche, niveau du faîte et profil mitoyen des bâtiments avec indication des rehausses et prolongements)
 - toutes les vues en élévation (+ matériaux et si projet donne sur l'espace public, amorce des façades voisines)
 - système d'évacuation des fumées et réseaux
- **plans de synthèse en A3** présentation étudiée pour permettre une bonne lisibilité
- **reportage photographique intérieur** si suppression de décors intérieurs remarquables
- **formulaire statistique INS**, modèle I ou modèle II
- **axonométrie*** si construction neuve ou extension > 400 m²

TOUS LES PLANS pliés au format A4 avec une présentation verticale du cartouche (objet de la demande, date, échelle, numéro, indice, dénomination des plans, adresse du bien, coordonnées du demandeur et de l'architecte).

Les dessins sont cotés et hachurés ou tramés, suivant un répertoire à reprendre en légende. Ils font apparaître, sans équivoque et de façon contrastée, les diverses interventions (démolitions, constructions, aménagements, destination, utilisation...). Tous les plans sont signés par le demandeur ainsi que par l'architecte.

DOCUMENTS EXIGES LE CAS ECHEANT

- **avertissement au propriétaire** (annexe 2) signé par le propriétaire ou accompagné du récépissé de l'envoi recommandé au propriétaire
- **avertissement aux copropriétaires** (représentés le cas échéant par le syndic) signé par tous les copropriétaires ou par le syndic ou accompagné du récépissé de l'envoi recommandé
- copie du **mandat** si demande introduite par un mandataire
- formulaire de **demande d'avis au SIAMU** et sa fiche descriptive annexe*
VOIR SITE : www.brandweer-pompiers.brussels
- **proposition PEB*** et la preuve du dépôt ou de l'envoi à Bruxelles Environnement de l'étude de faisabilité intégrée visée à l'article 2.2.7 du CoBRACE
- **note préparatoire à l'étude d'incidences** ou **rapport d'incidences***

* pas requis si régularisation en application de l'article 330§3 du CoBAT mais fournir une **note, accompagnée d'éléments probants**, permettant de démontrer la date de réalisation (ou au moins qu'elle est antérieure au 1er janvier 2000) ainsi que l'**avis du SIAMU et les plans** cachetés si pas dispensé.

+ fournir sur un **support informatique lisible** l'ensemble du dossier si intervention obligatoire d'un architecte et/ou si demande soumise à l'enquête publique.